



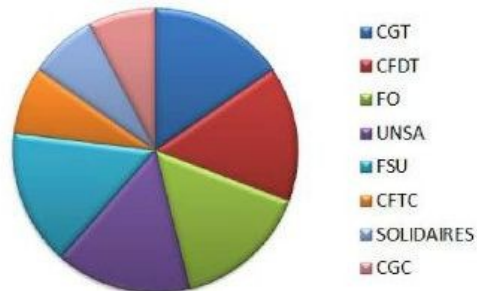
SYNDICATS, SUBVENTIONS OU INDÉPENDANCE

Contrairement aux autres organisations représentées dans les instances nationales, le SNE - FGAF ne perçoit aucune subvention d'Etat. Cela garantit son indépendance, sa liberté de ton, de pensée et d'action.

Chaque année, l'Etat verse des millions d'euros aux autres organisations syndicales.

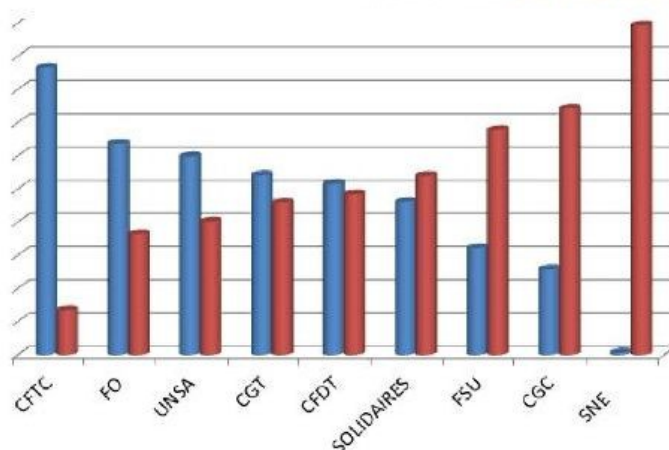
LA « GALETTE » DES SUBVENTIONS OFFERTES PAR L'ETAT : 2 359 725 €

à laquelle s'ajoutent de très importantes subventions et contributions de collectivités territoriales ou d'organismes divers, publics ou privés.



Totalement autonome, le SNE se consacre comme il l'entend à la défense des intérêts professionnels de ses adhérents et de leur conception de l'Ecole républicaine, par des prises de position libres et indépendantes vis-à-vis des autorités en place.

PROPORTION SUBVENTIONS / COTISATIONS



■ PART DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION PAR RAPPORT AUX COTISATIONS

■ PART DES COTISATIONS PAR RAPPORT AUX SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

CFTC, FO, UNSA, CGT, CFDT perçoivent plus de subventions que de cotisations. Solidaires presque autant. Les subventions de la FSU s'élèvent à presque la moitié de ses cotisations, à plus du tiers pour la CGC.





Ne vous laissez pas abuser. Posez-vous la question :

**« Un syndicat qui reçoit des centaines de milliers,
et même des millions d'euros de subventions...
peut-il prétendre conserver sa liberté et son indépendance ? »**

	TOTAL SUBVENTIONS EXPLOITATION	dont SUBVENTIONS d'ETAT
CFDT	15 940 406 €	363 034,50 €
FO	14 066 080 €	363 034,50 €
UNSA	2 724 926 €	363 034,50 €
FSU	1 087 811 €	363 034,50 €
CGT	363 035 €	363 034,50 €
SOLIDAIRES	250 000 €	181 517,25 €
CGC	223 517 €	181 517,25 €
CFTC	223 517 €	181 517,25 €

Références au Journal Officiel :

Montant de la subvention versée aux organisations syndicales représentatives de fonctionnaires de l'Etat :

Arrêté du 5 juillet 2007 - JORF n°162 du 14 juillet 2007 texte n° 43 - NOR: BCFF0758978A

Publication obligatoire des comptes annuels des organisations syndicales au Journal Officiel

<http://www.journal-officiel.gouv.fr/comptes-syndicats/>

Les ressources du SNE-FGAF proviennent à plus de 99% des seules cotisations de ses adhérents. Ne percevant aucune subvention d'Etat, le SNE n'est soumis à aucune obédience et n'obéit à aucun parti.

Il n'a de compte à rendre qu'à ses adhérents.

Le SNE-FGAF est un syndicat non subventionné.

Le SNE-FGAF est un syndicat autonome, libre, indépendant.

